



Kraftfahrt - Bundesamt

Förderstraße 16 • D - 2390 Flensburg

ABE Nr. 21637, Nachtrag I

- 2 -

Die mit dem Typzeichen TP SI 2554 gekennzeichneten Auspuffschalldämpfer dürfen nunmehr auch nach den in der beigefügten Extension I zur Décision d'homologation des Ministere des Transports vom 30.07.1987 festgehaltenen Angaben feilgeboten werden.

Flensburg, den 6. Oktober 1987

Im Auftrag
Kurzhaas

Beglaubigt:

Verw.-Angestellter Cymara
Regierungssekretär



Anlage:
I Décision d'homologation,
Extension I

MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT,
DU LOGEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE ET DES TRANSPORTS

DIRECTION DE LA SECURITE
ET DE LA CIRCULATION ROUTIERES

SOUS DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
TECHNIQUE DES VEHICULES

PARIS, LE 30 JUILL 1987

208, RUE RAYMOND LOSSEBRAND
75014 PARIS
CODE POSTAL 75773 PARIS CEDEX 16
TELEPHONE (1) 45.39.25.70
TELEX EKIPIRE 200366

HO/MC - 87.183

Monsieur le Directeur,

Pour répondre à votre demande d'homologation d'un dispositif
d'échappement silencieux de remplacement :

Marque : SITTO

Référence : 1265 destiné aux véhicules KAWASAKI 2550, 2500 et
400J.

Je vous informe, qu'en application des dispositions des articles
du Code de la Route R 70 - R 71 et R 109-2 et compte tenu du
procès-verbal de L'UNION TECHNIQUE DE L'AUTOMOBILE, DU MOTOCYCLE
ET DU CYCLE délivré le 20 Juillet 1987 sous le numéro
87.15.10.311/6644 ce dispositif est agréé sous le numéro :

TP SI 2555 EXTENSION I

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma
considération distinguée.

L'Ingénieur des Travaux Publics
de l'Etat (Mines)

H. DAUBET

Monsieur le Directeur
EUROPÉENNE DE DIFFUSION MODERNE
13 Route de la Salle - ZAC des Romains
CRAN GEVRIER - 74000 ANNECY

SITTO
MONTI CELLO D'ALBA
ITALIE